



CHARTRE DE CONFIANCE - SIGNALEMENT D'UN EVENEMENT INDESIRABLE

cholet 
centre hospitalier



C

La sécurité de nos activités, notamment celles liées aux soins, est la préoccupation première et permanente de notre établissement.

H

Toute déclaration a pour but d'améliorer la visibilité et la connaissance des événements indésirables, de repérer les risques liés aux activités, d'en analyser les causes sans rechercher de faute éventuelle.

A

La démarche de signalement des événements indésirables est source d'expérience. Elle participe à l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité de la prise en charge des patients/résidents, en apportant des mesures préventives et/ou correctives.

R

Dans ce cadre, il est de la responsabilité de chaque professionnel, quelle que soit sa fonction, de déclarer immédiatement tout événement indésirable.

T

L'établissement s'engage à ne pas entreprendre d'action disciplinaire à l'encontre d'un agent impliqué dans la survenue d'un incident, d'un dysfonctionnement ou d'une erreur signalé spontanément et sans délai.

Ce principe ne peut s'appliquer en cas de non-respect délibéré ou répété des règles et des organisations.

E

Tout événement indésirable déclaré vous rend acteur de la démarche d'amélioration continue de la qualité et du développement de la culture sécurité.

Monsieur P.VOLLOT
Directeur

Docteur M.KAASSIS
Président de la CME

Monsieur P.BOURREL
Directeur des soins et de la qualité

Janvier 2018

